



# Syndicat National du Trésor

**CAP centrale B du 26 novembre 2008**

## Tableau d'avancement 2008 au grade de contrôleur principal

### Déclaration des élus CGT

La DGFIP se glorifie d'un plan social d'accompagnement de la fusion dans sa nouvelle publication « Finances Publiques Magazine ». Or, les personnels et la CGT constatent qu'en réalité, ces mesures sont dérisoires et en trompe l'œil. Nous en voulons pour illustration le tableau d'avancement à contrôleur principal à l'ordre du jour de cette CAP. Avec seulement 21% de taux de promotion parmi les contrôleurs ayant les conditions requises, dont seulement 14% par tableau d'avancement, vous êtes loin de remplir les conditions prévues par le Statut. Pire, c'est le taux le plus faible de passage de grade pour l'ensemble des catégories B et C. S'agit-il là, des promotions que le Ministre a qualifié de mesures « exceptionnelles » ?

Pour la CGT, à ce constat s'ajoute un recul du dialogue social. La mise en œuvre de cette politique a provoqué un bouleversement du calendrier avec deux reports pour cette CAP : initialement prévue en juin, elle ne se tient finalement que fin novembre.

En matière de transparence la situation est encore plus déplorable. Il aura fallu l'intervention *in extremis* de la CGT pour que vous réunissiez les organisations syndicales nationales juste avant la tenue des CAP locales pour l'établissement des listes départementales, sachant que l'information avait déjà été donnée aux directions locales.

Cela ne vous a pas empêché de nous mettre devant le fait accompli concernant le dispositif retenu : un quota de 30% des promotions réservé

### Réponse de la direction

En réponse à notre déclaration liminaire, le président précise qu'il y a une augmentation de 10,5 à 21 % du taux de promotions et qu'on peut discuter à l'infini de l'insuffisance du volume de promotions. Les agents âgés de 59 ans et plus ne sont pas forcément passés dans tous les départements et la proportion de 30 % ne sera sans doute pas atteinte en raison des décès,

aux agents proches de la retraite qui engendre une limite d'âge plancher de 59 ans dans la filière gestion publique. Dans la filière gestion fiscale vous avez établi l'âge à 60 ans. Suggérez-vous que nous soyons meilleurs plus jeune au Trésor Public ?

La CGT déplore aussi que ces nouveaux critères de sélection contribuent à exacerber l'inégalité de traitement entre personnels, provoquée par la déconcentration de la gestion des tableaux d'avancement que vous aviez initié en 2006. En fonction de leur affectation départementale et des contextes démographiques différents, les personnels voient leurs dossiers traités différemment.

Au final, il s'agit d'une réforme au rabais pour les agents et peu coûteuse pour le Ministre. Le gain indiciaire est marginal pour une grande partie des promus (1 ou 2 points d'indices), à l'exception des contrôleurs ayant plus de 3 ans et demi d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon. De plus, ces contrôleurs bientôt à la retraite, ne bénéficieront pas de déroulement de carrière ce qui engendrera une économie pour l'administration. Il s'agit là d'une promotion à caractère purement honorifique !

Pour la CGT un bilan de ces modifications des règles de gestion doit être tenu avant la prochaine campagne locale en mars 2009. S'il entend pérenniser cette gestion, nous attendons du Ministre qu'il ouvre le débat avec les syndicats sur les choix opérés et leurs résultats.

départs en retraite, etc...A l'ex DGI, ce système de promotion existait déjà pour les 60 ans et plus, ce qui explique la différence dans le critère de l'âge de la filière gestion publique (59 ans et plus) Un bilan sera établi pour connaître les points forts et les points faibles de ce dispositif afin de l'améliorer.

## Classement 2008 au grade de contrôleur principal

Au total, 5134 contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe ont statutairement vocation, dont 794 âgés de 59 ans et plus. 1646 agents sont proposés par les CAP locales (dont 373 de 59 ans et plus) pour le réseau, 79 agents proposés hors réseau (détachés, hors métropole, organisations syndicales), dont 18 de 59 ans et plus.

La décision ministérielle a fixé à 21 % le taux de promotion pour 2008, soit 759 emplois alloués au concours de contrôleur principal et 1518 emplois au titre du tableau d'avancement (+10 au titre de la liste complémentaire).

La répartition se fait sur la base du ratio promu/promouvables :

- avec les entiers du ratio : **1467** emplois (dont 115 hors réseau)
- sur les rompus supérieur ou égaux à 0,50 : **46** emplois (dont 3 hors réseau)
- sur les dérogation : **5** emplois (dont 1 hors réseau)
- **10** sur le tableau complémentaire

Les agents seront nommés le 31 décembre 2008, sous réserve d'installation dans les fonctions.

<p style="text-align: center;"><b>Résultat du vote</b> <i>Pour : Administration</i> <i>Contre : CGT – CFDT - SUD - FO</i> <i>Abstention : CFTC</i></p>
--

La CGT a voté contre le tableau d'avancement proposé par l'administration (et non contre les agents proposés) pour 2 raisons :

- son opposition à la prise en compte de l'évaluation/notation sur l'établissement des tableaux d'avancement.
- un nombre de promotion insuffisant au vu des 5134 agents ayant vocation.

## Tableau de demandes de mutation et réintégration

### Déclaration des élus CGT

La CGT dénonce une dégradation de la situation des contrôleurs en attente de mutation. Elle provient, bien évidemment, des suppressions d'emplois, mais aussi de la réforme du système de mutation de 2006 qui réduit à deux mouvements par an les possibilités de départ. Ceci entraîne une attente de 6 mois au lieu de 4 précédemment.

Depuis cette nouvelle gestion, deux mouvements complémentaires ont été publiés. Or, à chaque fois, vous prononcez des mutations dans des départements où il n'est pas constaté de refus sur le mouvement principal. Cette condition est pourtant bien la règle indiquée dans l'instruction. Vous pourriez donc, lors de la publication de ce mouvement nous expliquer les motifs précis qui déterminent vos choix.

Pire, l'opacité croissante de votre gestion conduit à décrédibiliser un système de mutation qui était auparavant considéré comme équitable. En effet, les personnels constatent des arrivées de

contrôleurs détachés ou stagiaires, dans des départements où des demandes sont inscrites depuis longtemps. De même, les initiatives du bureau RH2A à maintenir à tout prix les agents dans la couronne parisienne s'opposent frontalement au droit à mutation.

Les personnels ont besoin pour organiser leur vie personnelle et professionnelle que vous transmettiez les chiffres des effectifs à votre disposition pendant et entre les CAP. La notion de vacance d'emploi doit donc être clairement définie pour aboutir à la satisfaction de cette revendication de la CGT à plus de transparence. La DGFIP a refusé d'aborder ce sujet lors du groupe de travail du 24 novembre renvoyant cette question au 2 décembre où sera traité la question des passerelles. Nous constatons à la lecture des documents préparatoires de cette réunion que vous continuez à ne rien définir du tout. Pourtant cette notion et ses conséquences sont essentielles à l'harmonisation de votre gestion avec les pratiques de la filière fiscale.

## Réponse de la direction

En réponse à notre déclaration sur les mutations, le Président déclare que le niveau de mutations en 2008 était équivalent à 2005, ce dont il se félicite. Il reconnaît que la situation de quelques agents est très difficile. Un nombre significatif de départs en retraite devrait générer plus de possibilité malgré les suppressions d'emplois. Il reste toutefois quelques départements « difficiles ». Aujourd'hui, la direction n'a pas suffisamment d'éléments pour dire si le volume des mutations prononcées en 2009 sera important ou pas. Concernant la communication des vacances d'emplois aux organisations syndicales, cette question sera examinée...le moment venu !!

## Demands et classement

### Demands de mutations au titre de la convenance personnelle :

- 1670 agents ont été classés sur le tableau concernant les emplois administratifs,
- 68 demandes été inscrites sur le tableau relatif aux emplois informatiques.

### Demands à titre prioritaire :

- 226 demandes sur emplois administratifs ont été retenues dont,
- 101 reconnues par les précédentes commissions,
  - 125 nouvelles demandes reconnues prioritaires.

48 demandes de réintégrations sur emplois administratifs ont été inscrites sur les tableaux.

Sur emplois informatiques, 15 demandes prioritaires sont inscrites.

La CGT a rappelé, une nouvelle fois, que l'absence de communication par la direction des vacances d'emploi dans les départements ne permettait pas une vision claire pour les agents et entraînait un nombre important de refus de mutation.

<p><b>Résultat du vote</b> <i>Pour : Administration</i> <i>Contre : CGT, FO, CFDT, SUD</i> <i>Abstention : CFTC</i></p>
---

La CGT vote " contre " car elle condamne le système de mutation mis en place en 2008 et le fait de ne pas être associée à l'examen du mouvement final (ce qu'elle réclame depuis de nombreuses années).

Le mouvement décidé par l'administration seule, sera connu le **13 janvier 2009**.

**Les élus CGT : Michel RABILLARD (47) - Maryse MOLLET (60) - Xavier LEGRIS (76)**  
**Patrick COSSEC (TGAP) - Régis DABOUIS (37) - Florence BAILLON (94)**

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT**  
**Je participe, je me syndique !**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Échelon : \_\_\_\_\_ Temps partiel : \_\_\_\_\_ %

Affectation : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_

